



droit a la consultation du planning

Par **zabouilledu60**, le **04/02/2009** à **20:31**

je suis embauché en CDI dans une boutique de pret a porter.

A la suite d'un litige dans une boutique voisine (la vendeuse s'est servie de sa photocopie de son planning pour gagner un procès aux prud'homme) Ma chef nous interdit formellement de photocopier le planning.

a t'elle le droit ?

Elle veut bien qu'on le recopie au stylos sur feuille blanche mais ne veux pas qu'on en fasse de copie.

Ma peur est la suivante, des rumeurs de licenciement court dans le magasin.

si demain je ne suis pas censé travailler selon le planning, que, par conséquent, je ne me présente pas,

Si elle change le planning, et m'accuse de ne pas m'être présenter a mon poste, je n'aurais aucune preuve de ma bonne foi.

Peut elle justifié de ça pour un licenciement ?

A t'elle le droit de nous interdire la copie du planning ?